

Augmenter garanties assurance santé après 70 ans

Par martigole, le 29/07/2025 à 16:17

Bonjour,

Après l'age de 70 ans, un assuré peut-il changer de contrat pour sa mutuelle, pour avoir de meilleures garanties ?

Soit avec le même assureur soit en changeant d'assureur.

Par chaber, le 29/07/2025 à 21:12

Bonjour

Chaque assureur a sa méthode: à la date anniversaire, en cours d'année, ou la résiliation avec souscription d'un nouveau contrat.

Il peut ou non accepter avec des délais de carence plus ou moins longs

Par martigole, le 30/07/2025 à 13:06

@chaber

merci.

Pour les contrats santé, est-ce qu'il y a des methodes différentes entre les assureurs et les mutuelles qui sont tenues de respecter le Code de la Mutualité ?

Pr exemple, les questionnaires-santé à remplir.

Par chaber, le 30/07/2025 à 17:16

Questionnaire selon les assureurs

Par valparaiso, le 30/07/2025 à 18:29

J'ai commencé ma carrière dans les assurances, fin 1969, au siège parisien d'une compagnie, au pôle assurance santé (complémentaire santé). A cette époque, on me transmettait directement les questionnaires santé alors que je n'avais aucun diplôme médical!

Ayant ensuite quitté les métiers de l'assurance, je ne sais pas quand cette pratique est devenue interdite car le questionnaire était vu uniquement par un médecin-conseil avec respect du secret médical.